



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20231206-2023_73_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 24

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

27 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Emmanuelle AZARD a donné procuration à Christina BRONDOLIN
Gérard BERAUDIER a donné procuration à Nadine POURCIN
Hélène JANE a donné procuration à Zoulikha LAMALAM
Philippe PIGNET a donné procuration à Bruno LAQUAY
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN
Victor RAVAZZA a donné procuration à Paula EIDENWEIL
Marie DUCHER a donné procuration à Dimitri FARRO
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

Absents (es) sans procuration : Mauricette AGIER_ Ghislaine GUY _Éric BRUCHET

Secrétaires de séance : Laurent LACROIX et Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Mise à la réforme d'un véhicule communal.

2023_73_SG

Vu l'article L.22122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales l'état de vétusté de certains véhicules d'une collectivité peut conduire à leur réforme ;

Vu l'article L.2221-1 du Code Général de Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la Commission Finance du 24/11/2023 ;

Considérant la volonté de la commune de renouveler une partie de sa flotte d'utilitaire ;

En 2002, la collectivité a acquis le véhicule Renault KANGOO immatriculé 7182 YZ 13, inscrit sous le numéro inventaire VECP.M. Depuis, celui-ci a été totalement amorti, et est hors d'usage. Compte tenu de l'état général du véhicule, il peut être mis à la réforme.

Par ailleurs la commune a fait l'acquisition, cette année, d'un véhicule électrique type E. DOBLO FT, dans cette démarche il est proposé par la société CHABAS Avignon SAS une prime à la reconversion de **7 000 €**.

La cession du véhicule excédant 4 600,00 €, une délibération est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à le céder.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Autorise la sortie de l'actif de la commune du véhicule Renault Kangoo immatriculé 7182 YZ 13 ;

Autorise Madame le Maire à procéder à la cession dudit véhicule à la société CHABAS aux conditions déterminées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 24

Vote contre : 0

Abstention : 0

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

